

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**12 avenue du Général
Leclerc – Echanges de
terrains**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} mars 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAFI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 11 A 06

OBJET : 12 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC – ÉCHANGES DE TERRAINS

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La copropriété du 12 avenue du Général Leclerc a saisi la Ville d'une proposition d'échange de 60 m² de voie goudronnée lui appartenant, contre un talus de 15 m² appartenant à la Ville.

Cette demande a été formulée en vue de rationaliser les interventions des propriétaires respectifs. La copropriété se propose d'entretenir le talus et la Ville pourrait en retour prendre en charge l'intégralité des espaces servant à la voirie et aux chemins piétonniers.

France Domaine a estimé ces surfaces échangées à 7 800 € pour la partie de l'accès menant à la copropriété et 3 900 € pour le talus. La copropriété accepterait cet échange à l'euro symbolique. En contrepartie, la Ville pourrait prendre en charge les frais de géomètres et de notaire.

Le talus est réputé appartenir au domaine public de la Ville. À cet effet, il convient de le désaffecter et d'en prononcer le déclassement préalablement à tout échange.

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation du talus situé avenue du Général Leclerc appartenant à la Ville et d'en prononcer le déclassement, d'approuver l'échange des emprises appartenant à la copropriété du 12 avenue du Général Leclerc et à la Ville représentant respectivement 60 m² et 15 m² au prix d'un euro symbolique.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la désaffectation du talus situé avenue du Général Leclerc appartenant à la Ville,

EN PRONONCE le déclassement,

APPROUVE l'échange des emprises appartenant à la copropriété du 12 avenue du Général Leclerc et à la Ville représentant respectivement 60 m² et 15 m² au prix d'un euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT